



- Comptes rendus du conseil municipal ▾

◀ Retour

A A A



Conseil municipal du 04-11-2015

Catégorie	Conseils municipaux
Date	mercredi 4 novembre 2015 18:45
Lieu	mairie 18h45 - Saint-Pierre-de-Bat

Réunion du conseil municipal

du mercredi 4 novembre 2015 à 18h 45

Convocation du 21 octobre 2015

Absent : néant

Secrétaire de séance: Isabelle Simonneau

Il est accepté que les convocations relatives aux réunions du conseil municipal soient envoyées par moyens électroniques.

1. Travaux salle polyvalente :

Suite à un malentendu sur les prestations à exécuter au niveau du plafond, le devis de base présenté par l'entreprise Lasserre a dû être refait en prenant en compte la totalité de la surface et non seulement les parties visuellement dégradées les nouveaux devis sera renvoyé accepté pour une surface de 146 m2 et un coût de 5 518,80 € ttc.

Concernant la pose de l'éclairage, il est demandé de supprimer les deux zones sombres en fond de salle soit par le déplacement de deux lampadaires si possible ou bien par la pose de deux spots. Il est également remarqué l'agressivité des lampes qui pourrait être diminuée en abaissant les appareils d'éclairage ce qui dans le même temps diminuerait les surfaces d'éclairage ?..

2. Travaux voirie 2016 :

Les devis ayant été refaits à notre demande dossier de subventions FDAVC-Fonds Départemental d'Aide à la Voirie Communale- sera prochainement déposé. Le montant des travaux est arrêté à la somme de 21 365 € ht pouvant faire espérer une subvention de 9048€.

3. Radars pédagogiques :

Le souhait de la municipalité de ralentir la vitesse souvent excessive dans la traversée du bourg a amené à étudier la mise en place de radars pédagogiques, l'un pouvant être positionné à hauteur du lampadaire implanté entre le lavoir et l'église, l'autre à hauteur de la maison Thillet. Ces deux dispositifs seraient à énergie solaire. Est évoqué le problème environnemental (église/radar/lavoir) concernant l'implantation du 1^{er} cité. Mais quel que soit le dispositif mis en place au sol, demeure obligatoire une signalisation verticale indiquant l'obstacle. En conclusion la pose d'un radar entraînera moins de signalisation qu'un plateau surélevé puisque le radar se suffit à lui-même. Des propositions supplémentaires de prix seront demandées.

4. Fusion des communautés de communes :

La communauté de communes du Targonnais fait partie des collectivités qui ont obligation de fusionner au même titre que celles du Cadillacais ou de l'Artolie puisque ayant toutes une population inférieure à 15 000 habitants. Celle de Sauveterre n'a pas cette obligation (9 200 habitants) car faisant partie de ces collectivités qui ont un seuil démographique inférieur au seuil entraînant l'obligation de fusionner.

Le schéma de fusion proposé par le Préfet consiste à réunir les communautés de communes de Targon, Cadillac, Artolie avec celle de Podensac soit 50 communes pour une population de l'ordre de 43 000 habitants. Après discussion le conseil municipal décide à l'unanimité de prendre une délibération afin de faire connaître notre souhait de fusion avec la communauté de communes de Sauveterre et non celles de Podensac, Cadillac et Artolie.

L'argument essentiel est que nous souhaitons garder et donc gérer notre ruralité alors que dans le même temps nombre de communes de l'Artolie par exemple sont plutôt tournées vers l'agglomération bordelaise. Concernant la viticulture, économie majeure de notre communauté de communes, elle est identique à celle du Sauveterrois et ce notamment sous une même appellation -Bordeaux Entre-Deux-Mers- étant entendu qu'une fusion de l'autre côté (Podensac) entraînerait une cohabitation avec les appellations de la rive gauche que sont Sauternes et Graves. Pour ce qui est de l'existant, Saint-Pierre de Bat est depuis 1979 en RPI avec Mourens et Gornac, communes du Sauveterrois, et rattaché au collège de Sauveterre.

En conclusion il est décidé, à l'unanimité, de demander au Préfet de la Gironde un rattachement de la commune de Saint-Pierre de Bat à la CDC du Sauveterrois.

5. Questions diverses :

- Selon une personne demeurant sur la commune et travaillant dans le milieu téléphonique, il serait suffisant qu'une municipalité refuse l'implantation de poteaux téléphoniques pour que les réseaux soient passés en souterrain. Cette démarche apparaissant facile on peut en effet se demander pourquoi il existe tant de réseaux aériens. Quoiqu'il en soit renseignement sera pris en ce sens.
- Est mis en place, sur le papier, le bureau relatif aux élections régionales pour les deux tours du 6 et 13 décembre prochain.
- Est rappelé l'horaire de rassemblement devant la mairie -11h 30- pour la cérémonie du XI novembre.

- Suite à une interrogation sur la nouvelle contribution à la redevance ordures ménagères concernant les chambres d'hôtes, il est précisé que celles-ci, qui jusqu'à maintenant n'étaient pas redevables, le sont devenues à hauteur de 50€/an et par chambre et que dans le même temps les gîtes qui payaient 170 € ne payent plus que 120 €.
- Sera étudiée, avec les services du Centre Routier de Créon, la possibilité de mise en place d'une barrière de sécurité face au portillon donnant accès à la route depuis la cour d'école.
- Il est fait part du dépôt d'un dossier de demande de subvention pour la remise en état du mur du cimetière.
- Une main courante a été mise en place dans l'escalier du loyer contiguë à la mairie afin de faciliter l'accès à l'étage de la locataire handicapée. Travaux exécutés par M. Abela pour la somme de 357,00 ttc.
- La directrice d'Orange a téléphoné pour nous dire, qu'à priori, plus rien ne s'opposait à ce que les travaux de mise en place de la fibre optique débutent courant 1^{er} trimestre 2016.

La séance est levée à 20h55



CALENDRIER

Août 2017						
Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

Voir aussi :

Autres événements archivés

— [Plan du site](#) | [Mentions légales](#) —

© 2015-2017 Mairie de Saint-Pierre de Bat

Agence web e-33 – Créations internet
